



Académie des sciences d'outre-mer

Les recensions de l'Académie ¹

Professer l'Empire : les "sciences coloniales" en France sous la III^e République / Pierre Singaravélou
éd. Publications de la Sorbonne, 2011
cote : 58.814

Dans un article destiné à Mondes et Cultures, publication d'une académie héritière de l'Académie des sciences coloniales, on ne peut rendre compte d'un tel ouvrage en quelques lignes. Il prête à discussions à plus d'un titre. Lecteur pressé donc, n'allez pas plus loin et revenez-y lorsque vous disposerez de quelque loisir.

Commençons par deux curiosités.

La première est de constater que cet ouvrage n'est plus tout à fait récent, aux normes actuelles de l'édition, et qu'il a cependant échappé, jusqu'à il y a peu, soit à l'attention que porte l'ASOM aux publications susceptibles d'intéresser ses membres et ses amis, soit à celle de l'éditeur qui négligea de le signaler à une académie dont l'ancêtre traitait, de par son nom même, des dites « sciences coloniales ». Il était donc temps, pour l'ASOM, de le découvrir et d'en parler.

La seconde nous mène plus directement au cœur du sujet. À quelques très rares exceptions près, les mots « sciences » et « coloniales », lorsqu'ils sont accolés (et ils le sont presque à chaque page), sont encadrés par des guillemets dont on se demande s'ils indiquent alors un objet scientifique non identifié, une curiosité scientifique hors des normes (ou, pour les latinistes, un *lusus naturae*), ou encore une ou des formules dont l'un des qualificatifs, sciences ou coloniales, serait usurpé (plutôt celui de « sciences » ?).

Un rapide survol de l'ouvrage convainc rapidement que, pour l'auteur, il s'emploie à le démontrer, à un moment donné de l'histoire de la III^e République, de celle des sciences de la seconde moitié du XIX^e siècle au milieu du XX^e, il y a bien eu ce que l'on peut légitimement appeler des « sciences coloniales », en raison de leurs caractéristiques très particulières, de leurs démarches intellectuelles, idéologiques et méthodologiques, de leurs finalités.

Dans une longue introduction, il en analyse en détail les raisons. Pour simplifier une démonstration beaucoup plus sophistiquée, le concept même de « sciences coloniales » a donné lieu, depuis quelques décennies, à d'innombrables discussions théoriques, méthodologiques et idéologiques. On part de démarches scientifiques anciennes qui, à partir du XVIII^e siècle, se consacrèrent à l'accumulation d'observations et de collectes de terrain, au loin, examinées et incorporées dans les bases de données disciplinaires et les théories scientifiques en Europe, en chaires professorales. Puis la phase d'expansion coloniale

¹ 

Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).
Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

européenne du XIX^e siècle, conduit à une nouvelle problématique, concomitante d'un certain scientisme, de l'émergence d'une idéologie impérialiste, de l'apparition de disciplines nouvelles dans les sciences sociales, d'une vision linéaire et hiérarchisée du progrès en général et, en particulier, du rôle privilégié et directeur de l'Europe dans la conduite de ce progrès.

Le discours colonial qui se développe alors se fonde sur trois thématiques : « la *mission civilisatrice* » comme principe de justification, la *mise en valeur* » et la *politique indigène* » comme modalités d'action ». Il s'accompagne d'une certaine forme d'institutionnalisation des « savoirs coloniaux », curieux amalgame entre connaissance et observation de terrain, naissance de branches ou de sous-branches de disciplines qui se veulent spécifiques d'autres et lointains contextes, coloniaux par nature. Et d'une pratique mêlant les enquêteurs ou les praticiens du terrain à l'élaboration par les savants d'un savoir scientifique nouveau, lesquels savants ne sont parfois autres que les premiers qui se sont faufilés dans les réseaux savants... Dans le discours au moins, ces savoirs devenus sciences sont supposés accompagner, voire guider la politique et l'action coloniales.

P. Singaravélou résume les controverses idéologiques auxquelles ont donné lieu, à partir des années 1950, ces « sciences coloniales », selon lui aujourd'hui disparues : pour les marxistes et une simpliste doxa, elles n'avaient pour objet que l'exploitation des ressources au profit des métropoles et débouchaient inévitablement sur le sous-développement. D'autres en revanche, sur la base de recherches plus fines et mieux étayées, reconnaissent qu'il y a eu, au-delà des simples savoirs coloniaux, dans plusieurs domaines disciplinaires, de vraies et bonnes recherches, fondées à la fois sur des hommes du terrain devenus en outre savants et sur l'institutionnalisation « *des savoirs sur les colonies et les populations colonisées* ». « La science coloniale n'a jamais fait l'objet d'une étude globale », dit l'auteur. On ne disposerait donc que d'études spécifiques à un certain nombre de disciplines. Même s'il précise que les « sciences coloniales » auxquelles il s'intéresse sont, pour simplifier, « *histoire et géographie coloniales* », « *législation et économie coloniales* », « *psychologie indigène* » (en fait, on le verra plus loin, cette liste n'est pas tout à fait exhaustive), le lecteur ne comprend pas très bien pourquoi les sciences de la nature ne sont pas comprises dans le champ de l'enquête, et ne sont qu'à peine évoquées en quelques mots.

Cette association des « sciences coloniales » aux seules spécificités coloniales de quelques sciences sociales restreint les perspectives et l'on se demande si, dans les analyses fort complètes qui suivent, la prise en compte, fût-elle marginale, des sciences de la nature, n'aurait pas infléchi la compréhension de ce que furent lesdites « sciences coloniales ». Mais, dans sa conclusion, l'auteur insiste : *Les « sciences coloniales » constituent un « microcosme scientifique » : peu ou prou, toutes les sciences sociales y sont représentées et donnent lieu à une déclinaison « coloniale »*. On lui laissera donc le choix d'exclure une part significative des savoirs acquis dans les colonies ou à leur propos, telles les médecines humaine et vétérinaire, la botanique et l'agronomie, la géologie et l'hydrogéologie, l'entomologie etc. qui furent également mises au service du projet colonial et qui contribuèrent à l'enrichissement des disciplines correspondantes en chaires métropolitaines dont la création se justifiait par leurs spécificités coloniales ou semi coloniales. Suivons donc, dans un premier temps, la démarche de l'auteur.



Académie des sciences d'outre-mer

Dans une première partie, la plus intéressante et la plus novatrice, il étudie l'histoire et les modalités de l'institutionnalisation des « sciences coloniales ». ou comment naquirent entre 1860 et 1914, dans de grandes écoles et à l'université, des enseignements relatifs aux problématiques et aux spécificités coloniales, dans le droit, la gestion des affaires, l'économie, l'anthropologie naissante, l'administration. « *Les universitaires reprennent à leur compte l'expression de « science de la colonisation » forgée par les officiers et des administrateurs coloniaux... : il s'agit d'une science de l'exploration, de la conquête, de la « pacification » et de la colonisation* ». En 1926, un gouverneur général, M. Merlin, donne aux « sciences coloniales » un domaine précis en leur attribuant la géographie, l'ethnologie, l'histoire, la sociologie, le droit et l'économie. Plus tard, après la première guerre, on y ajoutera une discipline à courte durée de vie mais significative à l'époque, la psychologie coloniale. On ira même jusqu'à envisager, à la fin du XIX^e siècle, la création d'une chaire de « science coloniale », englobant et mettant en cohérence l'ensemble de ces disciplines.

Les acteurs de ces « sciences coloniales », en même temps leurs fondateurs « en continu », sont au premier rang l'École coloniale, Science-Po, des écoles supérieures de commerce et quelques universités. Celles-ci revendiquent d'ailleurs leur nécessaire supériorité en raison de ce que, seules, elles sont capables de « *concilier rigueur scientifique, intérêt patriotique et finalités pratiques* ». Dans la foulée, apparaît la professionnalisation des professeurs qui enseignent l'une ou l'autre des « sciences coloniales » ou plus simplement la colonisation. Professions tentées par l'expertise, voire la politique. Professions aussi à l'origine de réseaux de « savants coloniaux », à la fois universitaires dans leurs chaires mais encore hommes de terrain, tel « Broussard » le double parodique que se donne Maurice Delafosse, incontestable enquêteur africain mais tout aussi incontestable assidu des réseaux savants métropolitains. Bien que ce ne soit pas dit aussi clairement dans l'ouvrage, cette « science coloniale » serait le fait, au mieux, en quatre ou cinq décennies, d'une ou deux centaines de personnalités.

L'auteur associe à la naissance et à la prospérité des « sciences coloniales » une *République des Lettres coloniales*, vecteur de propagande et, dirait-t-on aujourd'hui, de lobbies. Elle est constituée de réseaux de sociétés savantes et d'Instituts de recherche. Parmi ces derniers, on trouve une partie des instituts développés par le ministère des Affaires étrangères dont plusieurs existent toujours, l'EFEO, le CHEAM, et quelques autres plus endogènes, tels l'IFAN et même l'ORSC, ancêtre de l'ORSTOM. Cependant, à l'exception de ce dernier qui faisait dans ses débuts peu de place aux sciences humaines, tous ces instituts traitent de sciences sociales, de linguistique et d'archéologie. Fidèle à son postulat de départ, l'auteur n'évoque aucun institut d'agronomie, Pasteur ou d'autres sciences de la nature. Et pourtant, ils existaient, les plus anciens au début du XX^e siècle (l'Association cotonnière coloniale), les plus récents créés à la fin des années 1930 et au début des années 1940. Il est vrai qu'ils ne sauraient sans doute prétendre à faire partie de la *République des lettres*.

Il analyse ensuite « *le programme de l'édition métropolitaine* », qui apprendra beaucoup à bien des lecteurs. Il traite en outre, en quelques pages remarquablement renseignées, de l'Académie des Sciences Coloniales (sans guillemets cette fois), dont il dit qu'elle est « *organe de propagande du «parti colonial français* » » mais aussi qu'elle « *se prévaut toutefois d'une forme d'« humanisme colonial »* ». Si l'on peut avoir quelques doutes sur la justesse de la formule selon laquelle « *les académiciens émettent pendant plus de*



Académie des sciences d'outre-mer

quatre-vingts ans de nombreux vœux et propositions sur les grandes questions coloniales », ce n'est pas le lieu ici d'en traiter, on ne saurait trop recommander aux académiciens et aux amis de l'académie, désireux de disposer d'une vue synthétique de l'histoire et de la sociologie des débuts de leur compagnie, de parcourir attentivement les pages 172 à 181. On notera au passage que parmi les ouvrages qui traitent de « sciences coloniales », celui-ci est le seul à en traiter de façon complète et à lui attribuer un rôle significatif, la plupart des autres n'en faisant qu'une brève mention, lorsqu'ils ne l'ignorent pas.

Dans une seconde partie, P. Singaravélou traite plus spécifiquement de la géographie, de l'histoire (ou plus précisément d'une question : des historiens sans histoire ?) et des sciences du gouvernement colonial (législation et économie), enfin de la psychologie coloniale. Le lecteur y trouvera des données fort intéressantes, surtout parce qu'en grande partie oubliées, sur les caractéristiques coloniales et aussi bien métropolitaines des disciplines en question.

Pour conclure, il souligne que le trait commun des « sciences coloniales » réside dans la « *déclinaison coloniale* » de presque toutes les sciences sociales et qu'elles « *embrassent trois objets contigus : l'indigène, la colonie et la colonisation* ». Vu sous cet angle et ne considérant que les sciences sociales, il est vrai que ces « sciences coloniales » marginalisent les savants coloniaux mais leur permettent bien des transgressions et des franchissements de frontières, impossibles en métropole. Elles permettent encore de ne pas trop poser la question de leur finalité scientifique car elles combinent « *science neutre et désintéressée et science appliquée utilitaire* », ce qui est à l'époque peu envisageable en métropole. D'où une interrogation sans vraie réponse : les « sciences coloniales » ont-elles été un laboratoire de modernité ? Pour les acteurs comme pour les disciplines ? Oui en un certain sens, notamment pour les acteurs qui y voient à la fois aventure intellectuelle enrichissante, la « *matrice de la modernité européenne* ». Oui, mais ne s'agit-il pas d'une exagération mythologique, pour bien des analystes ? Le débat reste ouvert, même s'il est clair que pour l'auteur, il s'agit d'un débat historique, les « sciences coloniales » s'étant éteintes en même temps qu'arrivait la décolonisation.

Il plaide donc pour une histoire des « sciences coloniales » en Europe, élargissant ainsi le champ de l'investigation.

Il ressort clairement de l'ouvrage que les « sciences coloniales » telles que l'auteur les a analysées, disparaissent dans le courant des années 1930 et qu'elles n'existeront plus dès les années 1940.

On ne saurait trop recommander à qui souhaite comprendre l'histoire intellectuelle et universitaire de ce court siècle républicain et de son idéologie impérialiste de bonne conscience, aujourd'hui dépassée par d'autres types d'interrogations, de lire avec attention cet ouvrage. Ouvrage de référence et sans doute le premier qui se veut aussi exhaustif. Puisque l'historiographie est aujourd'hui l'une des activités significatives des historiens, celle-ci en est un fort bon exemple. Cependant, le parti-pris de Pierre Singaravélou n'est-il pas trop réducteur ? Si comme on le comprend, les « sciences coloniales » qu'il évoque sont celles qui ont été promues, à une période donnée et limitée dans le temps, par un ou quelques réseaux de savants qui, outre leurs intérêts scientifiques propres, prétendaient à servir par la science le projet colonial ou impérial, pourquoi pas ? Mais comme on l'a dit à plusieurs reprises ci-



Académie des sciences d'outre-mer

dessus, pourquoi réduire l'œuvre scientifique de la France aux colonies à ce moment particulier et à ce champ somme toute assez restreint ? Des disciplines autres que de sciences sociales constituèrent aussi, dans un certain sens, des « sciences coloniales », créèrent leurs réseaux entre terrain et chaires universitaires et prétendirent de bonne foi contribuer à l'œuvre impériale. Il est du reste intéressant de constater à partir de la fin des années 1930, lorsque l'ancêtre du CNRS fut créé dans le but mieux organiser la recherche scientifique en métropole, un certain nombre d'instituts de recherche agronomiques et vétérinaires coloniaux ou tropicaux furent créés, ainsi que le précurseur de l'ORSTOM, aujourd'hui IRD, Institut de recherche pour le développement. De constater encore que la France est le seul pays occidental à avoir conservé encore aujourd'hui deux importants instituts de recherche dont la finalité est le développement des pays du Sud. Qui mobilisent bien plus de chercheurs que ne le firent les « sciences coloniales » telles que définies par Pierre Singaravélou.

Dans ce sens, les « sciences coloniales » méritent leurs guillemets, car elles qualifient alors un moment et une idéologie précis d'une histoire sur la longue durée de sciences dévolues spécifiquement à la connaissance et à la compréhension de problématiques propres à un vaste ensemble de contrées, récemment dites du « tiers-monde », ou « les moins avancées » ou encore « en voie de développement ».

On ne saurait quitter les « sciences coloniales » de Pierre Saravélou sans mentionner, à titre d'exemples non exhaustifs, quelques prédécesseurs dont les titres publiés se réfèrent aux mêmes qualificatifs ou peu s'en faut :

« Une science impériale pour l'Afrique ? », d'Emmanuelle Sibeud, dont le champ disciplinaire, l'anthropologie, et géographique, l'Afrique, est plus restreint. Mais la question posée par le titre, ambiguë notamment dans ses réponses, démonte bien les mêmes mécanismes, la même sociologie des savants coloniaux. Ainsi que la conjonction entre la discipline, l'expansion coloniale et les tentations d'utilitarisme ou d'esquive des savants concernés.

« L'anthropologie française entre sciences coloniales et décolonisation (1880-1960) » de Li-Chuan Tai (primé par l'ASOM en 2011), de champ disciplinaire également plus restreint et qui a le mérite d'ouvrir une perspective allant de la colonisation à la décolonisation.

La série « Les sciences hors d'Occident », en particulier le tome 2 « Les sciences coloniales, figures et institutions », 1996, ainsi que « Science and Empires », 1992, annales d'un congrès resté célèbre parmi les spécialistes de l'histoire des sciences impériales et coloniales.

L'ouvrage de Pierre Singaravélou s'inscrit donc dans une tradition historiographique relativement récente. De par sa conception même, celui d'un moment de l'histoire coloniale, il considère que les « sciences coloniales » dont il a traité s'éteignent vers 1940-1950. Il ne traite donc pas de ce qu'elles sont devenues lorsqu'elles ont dû se convertir en sciences « au Sud », en sciences utiles au développement, en supports de transferts des sciences vers le « Sud ». Toutes thématiques qui dans le contexte post colonial et rapidement mondialisé des cinquante dernières années constituent une mise à jour de celles qui ont sous-tendu en leur temps les « sciences coloniales » : pourquoi et comment utiliser la science pour accompagner, autrefois « la mise en valeur coloniale », aujourd'hui le « développement des plus pauvres ou les moins avancés » ; une science « utile au développement » ou une science « neutre et désintéressée », seulement savante ?

Jean Nemo